

L'histoire d'un Canard

I

Par un beau soir de juillet 18***, une quinzaine de pontonniers, sous le commandement d'un sous-officier, suivaient la route d'Avignon à Tarascon.

Il avait fait ce jour-là une chaleur épouvantable, et bien que le disque du soleil eût en ce moment disparu derrière les Cévennes, dont les cimes bleuâtres traçaient à l'Occident une suite de crêtes échelonnées, se confondant avec l'horizon, la température était toujours accablante, car la brise du soir ne balançait pas encore le feuillage vert des grands platanes qui bordent la route de Tarascon.

A gauche, la petite troupe avait une de ces riches plaines de Provence, entrecoupées de vergers, d'oliviers, de mûriers, d'amaniers chargés de fruits, et d'allées de symcomores. Devant elle, une route droite et poussiéreuse. A droite, le Rhône déroulant ses eaux bruyantes, qu'un cours rapide poussait vers la Méditerranée. Et enfin, en arrière, les flèches des vieilles églises gothiques d'Avignon, éclairées par les feux du couchant, s'élançaient vers le ciel, comme autant de traits enflammés.

Arrivés à quatre kilomètres de la ville, les pontonniers quittèrent la route de Tarascon, pour s'engager dans un petit sentier qui mettait en communication, avec la route départementale, les innombrables propriétés assises sur la rive gauche du fleuve.

Ce sentier conduisait à l'endroit où la compagnie des pontonniers d'Avignon faisait manœuvre de pontonnage et de navigation. On y avait construit un port pour les bateaux, pontons et nacelles; des magasins pour les cordages et les instruments nautiques, et un corps de garde pour la surveillance générale du matériel.

A quelques cents mètres du poste coulait, sous une haie de noisetiers, un ruisseau limpide dont les eaux fraîches et l'ombrage touffu semblaient inviter le voyageur à reprendre haleine sur ses bords riants. Le sergent qui commandait la petite troupe y fit arrêter ses quinze hommes.

Après quelques minutes de repos, les pontonniers se désaltérèrent, puis ils se remirent en marche pour aller remplacer leurs camarades du poste, comme cela se faisait chaque jour.

Au moment de partir, un des pontonniers aperçut dans le ruisseau un canard qui allait à la dérive. Son premier mouvement, — instinct de chasseur, — fut de pointer l'oiseau aquatique avec sa baïonnette et de le montrer à ses camarades; ceux-ci, entrevoyant un excellent rôti pour leur déjeuner du lendemain, s'empresèrent de l'examiner... Hélas! le canard était mort depuis au moins trois jours: les plumes qui s'en détachaient et l'odeur qui s'en exhalait prouvaient assez qu'il ne serait mangeable ni en salmis ni à la broche.

Cependant le chasseur voulut emporter son gibier jusqu'au poste; le sergent ne s'y opposa point, et il eut bien tort, car cette trouvaille d'un canard à moitié pourri, insignifiante au premier aspect, devait lui attirer bien des désagréments.

Ce jeune sous-officier, Jacques Charbonnel, qui méritait l'estime générale, attendait alors l'épaullette de sous-lieutenant.

En arrivant au corps de garde, Charbonnel reçut de son collègue, le sergent qu'il venait relever, la consigne et le mot d'ordre; puis il plaça les factionnaires et les plantons, et, lorsque la garde descendante eut repris le chemin d'Avignon, il s'installa dans le poste qu'il devait occuper pendant vingt-quatre heures. L'homme au canard avait accroché sa trouvaille derrière la guérite du corps de garde.

Le lendemain, en faisant sa première ronde, Charbonnel aperçut le fameux volatile couvert d'une nuée de grosses mouches noires; il le fit immédiatement jeter dans le Rhône, mais ne remarqua point une certaine quantité de plumes qui s'en étaient détachées pendant la nuit et qui se trouvaient éparpillées autour de la guérite du corps de garde.

II

Le même matin, au rapport, le chef de bataillon commandant le dépôt des pontonniers fut prévenu par son planton qu'un fermier lui demandait audience.

—Que désirez vous, monsieur? demanda l'officier supérieur au campagnard, quand celui-ci fut en sa présence.

—Je viens demander justice, répondit l'homme avec cet accent qui caractérise les Provençaux.

—Justice! et pour quels motifs?

—Pardine, je le savons ben, pu's-que c'est l'juge qui m'a dit comme ça de venir vous trouver.

—Mais vous vous trompez mon ami, je ne suis pas le juge de paix.

—Pardine, je le savons ben, pu's-que c'est l'juge qui m'a dit comme ça de venir vous trouver.

—Voyons, voyons! Asseyez-vous et expliquez-vous, reprit le commandant en désignant un siège au fermier.

Notre homme toussa, cracha, se moucha bruyamment et formula sa plainte.

Il commença par dire qu'il possédait trois cents arpents de terre, quatre mulets, deux vaches, six cochons, quatre-vingt-dix brebis, cent quarante moutons; que sa basse cour contenait trente oies, soixante poules, coqs ou poulets, quatorze dindes et seize pintades; que son pigeonnier renfermait une centaine de pigeons bons à manger; et que finalement trois douzaines de superbes canards barbo-taient dans sa mare à fumier.

Malheureusement, continua-t-il, sa ferme trouvait aux environs du poste de navigation des pontonniers, et ce voisinage dangereux pour sa basse-cour lui donnait bien du mal, car chaque soir il était obligé de compter ses trente oies, soixante poules, coqs ou poulets, quatorze...

—De grâce, arrivez à votre vol, interrompit le commandant, qui prévoyait un discours de plusieurs heures sur les trentes oies, soixante poules et toute la suite.

—Eh ben! reprit le fermier, avant-hier j'avons trouvé qu'il manquait un canard. Alors l'ous donné l'ordre à Nicolas, le gardeur d'oies, de le chercher partout. Il l'a point retrouvé; seulement, hier soir, il avions aperçu un pontonnier qui en portait un pareil au bout de sa baïonnette. Ce matin je me sons faulfilé dans le poste, et j'ons vu de mes propres œils mon canard pendu derrière la guérite.

—Et alors, que demandez-vous?

—D'abord que mon canard me soit payé; ensuite que vous punissiez le voleur, pour qu'on ne m'en chipe plus.

—C'est bien! je ferai droit à votre demande, répondit l'officier supérieur en frappant sur un timbre.

Le planton se présenta.

—Reconduisez monsieur, lui dit le commandant.

Avant de partir, le fermier voulut s'excuser.

—Ce n'est pas pour le canard que je sons venu, dit-il au chef de bataillon; mais j'avons trente oies, soixante...

—Je comprends, je comprends,

s'empressa d'interrompre l'officier en faisant signe au planton d'em-mener le fermier.

Celui-ci salua et sortit à reculons.

Dès qu'il fut seul, le commandant fit venir le capitaine adjudant-major de semaine et le chargea de faire une enquête pour découvrir la vérité.

Une demi-heure après, le capitaine mettait pied à terre devant le corps de garde.

—Sergent Charbonnel, dit-il au jeune sous-officier, avez-vous connaissance d'un vol de canard qui a été commis hier soir dans une ferme voisine?

Charbonnel, surpris par cette brusque ouverture, répondit vivement qu'il l'ignorait; il songea bien au canard qu'il avait fait jeter le matin dans le Rhône; mais il ne pensa pas que ce volatile, trouvé la veille au soir presque en putréfaction, se rattachât au vol en question; il n'en parla donc point au capitaine. Tout-à-coup, en passant vers la guérite, celui-ci remarqua les plumes à terre.

—Ah! ah! s'écria-t-il en les montrant du doigt, voici un *corpus delicti*!

Charbonnel voulut s'expliquer mais troublé par l'idée qu'il pouvait être accusé de vol, il balbutia, s'embrouilla, et se occupa si bien que le capitaine demeura convaincu que le poste avait réellement volé un canard au fermier. Telle fut sa déclaration au commandant.

En descendant de garde, l'adjudant de semaine prévint Charbonnel qu'il était puni de quinze jours de prison pour négligence dans son service de chef de poste, fonction qui le rendait responsable d'un vol commis dans une ferme voisine.

Le pauvre sous-officier voulut immédiatement réclamer auprès du chef de bataillon, mais il se rappela un paragraphe ainsi conçu (ordonnance du 2 novembre 1838 sur le service intérieur des troupes, article 354):

§... "Tout militaire recevant l'ordre d'une punition doit d'abord s'y soumettre; les sous-officiers, caporaux et soldats peuvent ensuite adresser leurs réclamations au capitaine-commandant."

En conséquence, il se rendit à la prison, se promettant bien de se faire rayer une punition qui pouvait nuire à son avancement, aussitôt qu'elle serait terminée.

(A suivre)

Boulevard St-Lambert